

Tribune libre



CANCERS PÉDIATRIQUES

« Septembre en Or » ne doit pas être qu'un symbole

ALEXANDRA MARTIN

DÉPUTÉE
NOUVELLE
ÉNERGIE DES
ALPES-MARITIMES

EN SEPTEMBRE, la France se pare de doré. « Septembre en Or » sensibilise aux cancers pédiatriques, soutient les familles et rappelle l'urgence de faire progresser la recherche.

Chaque année, environ 2 300 enfants et adolescents sont atteints d'un cancer en France. Plus de 80 % sont encore en vie cinq ans après leur diagnostic, grâce aux progrès de la médecine. Mais les cancers restent la première cause de décès par maladie chez les enfants de plus d'un an et environ deux tiers des enfants guéris souffrent ou souffriront de séquelles liées à la maladie ou aux traitements.

Notre ambition doit donc être double : sauver davantage d'enfants et leur permettre de vivre pleinement après la maladie.

C'est le sens de mon engagement parlementaire. Membre de la délégation aux droits des enfants, j'ai fait de leur protection une priorité, en agissant contre le harcèlement, la pédocriminalité, l'inceste et les cancers pédiatriques par des textes, des commissions d'enquêtes et des amendements.

Après une proposition de résolution déposée en 2023 pour faire du cancer de l'enfant une Grande Cause nationale, j'ai déposé en juillet 2026 une proposition de loi

pour mieux lutter contre les cancers pédiatriques et soutenir les familles.

Face au cancer, la réponse ne peut être uniquement médicale. Les parents doivent disposer d'une information complète sur les traitements, y compris les possibilités existant en Europe.

Ma proposition prévoit également d'inscrire dans le Code de la santé publique un volet spécifiquement consacré aux cancers pédiatriques afin de soutenir une recherche dédiée et de faciliter l'accès aux innovations et aux essais cliniques.



Face au cancer,
la réponse
ne peut être
uniquement
médicale.

Elle prévoit également, lorsque cela est pertinent et sécurisé, de faciliter l'examen de traitements disponibles dans d'autres États membres de l'Union européenne.

Car les cancers de l'enfant ne sont pas ceux de l'adulte. Et guérir ne signifie pas toujours être définitivement épargné. Troubles hormonaux, cardiaques, rénaux ou auditifs, difficultés cognitives ou psychologiques, infertilité peuvent accompagner certains enfants toute leur vie.

Pour les familles confrontées au décès de leur enfant, aucune

mesure ne pourra réparer l'irréparable. Mon texte prévoit néanmoins le maintien d'une demi-part de quotient familial jusqu'au 31 décembre de l'année où l'enfant aurait atteint vingt et un ans : un geste de solidarité nationale face aux conséquences durables de ce deuil.

Je déclinerais cette proposition en amendements lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2027. Déposer un texte ne suffit pas, il faut le faire aboutir.

« Septembre en Or » doit être un point de départ et non un aboutissement car notre mobilisation ne peut être saisonnière. Un enfant ne tombe pas malade uniquement en septembre et les séquelles ne disparaissent pas lorsque les affiches sont retirées.

Nous devons poursuivre la recherche, accélérer l'accès aux innovations, mieux accompagner les familles et améliorer la prise en charge des séquelles.

Chaque enfant, quel que soit son cancer, son lieu de résidence ou la situation de sa famille, doit pouvoir accéder aux meilleurs soins et à toutes les chances de guérison.

C'est une question de santé publique, de justice et surtout de protection de l'enfance.

En ce mois de « Septembre en Or », je réaffirme donc mon engagement : donner aux chercheurs et aux soignants les moyens d'aller plus loin, garantir aux familles leurs droits et les informations auxquelles elles peuvent légitimement prétendre, et faire en sorte que la République ne renonce jamais à donner à chaque enfant toutes ses chances.